

Protection des données personnelles

OBLIGATION D'INFORMATION POUR LES ENTREPRENEURS. Depuis le 25 mai 2018, dans l'Union européenne, nous appliquons les dispositions du Règlement général sur les données personnelles (RGPD), c'est-à-dire le Règlement du Parlement européen et du Conseil (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et de la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE. L'application des dispositions du RGPD est l'occasion de vous informer sur la manière dont nous protégeons et traitons vos données personnelles et de quels droits vous bénéficiez donc. Les modifications introduites dans le cadre du RGPD ne nécessitent aucun contact de votre part avec (et ici l'adresse du site Internet). Toutefois, veuillez lire les informations suivantes. COMMENT TRAITONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ? En tant que Maresco Kölner Str.227, à la lumière de la loi, nous sommes le contrôleur de vos données personnelles en tant que nos sous-traitants. Cela signifie que nous sommes responsables de l'utilisation des données de manière sûre, conformément au contrat et à la réglementation en vigueur. Nous utilisons vos données personnelles obtenues lors de la conclusion du contrat et pendant sa durée aux fins suivantes : 1. Évaluation, conclusion et exécution du contrat qui nous lie, y compris la garantie de la bonne qualité de prestation de service - pendant la durée du contrat et les règlements après son achèvement (base légale : article 6 (1) b du RGPD, nous faire référence à cette base en abrégé « exécution du contrat »), 2. respect de nos obligations légales, par exemple : - émettre et conserver les factures et les documents comptables, - répondre aux réclamations dans les délais et sous la forme prévus par la loi 3. À des fins d'archivage • Nous utiliserons les données nécessaires pour remplir les obligations légales : - pour la durée de l'exécution des obligations, par exemple l'émission d'une facture (base légale : article 6 (1c) du RGPD ; nous appellerons cette base une « obligation légale »), - pour la période pendant laquelle la réglementation nous oblige à conserver des données, par exemple liées à l'ordonnance fiscale (base légale : obligation légale), ou - pendant la durée pendant laquelle nous pouvons subir les conséquences juridiques du non-respect de l'obligation, par exemple recevoir une pénalité financière de la part des offices de l'État (base légale : article 6 (1f) du RGPD, nous désignerons ce motif comme « notre légitime l'intérêt"). 3. Détecter et prévenir les abus - pendant la durée du contrat (base légale : exécution du contrat), puis pendant la période au-delà de laquelle les réclamations découlant du contrat entre nous sont prescrites, et en cas de poursuite réclamations ou notification aux autorités compétentes - pour la durée de ces procédures (base légale : notre intérêt légitime), 4. Déterminer la défense et poursuivre les réclamations, qui comprend, entre autres, la vente de nos créances au titre du contrat à une autre entité - pour la période au-delà de laquelle les réclamations au titre du contrat sont prescrites (base légale : notre intérêt légitime), 5. Marketing direct - pour la durée du contrat (base légale : votre consentement volontaire) 6. Créer des déclarations, des analyses, des statistiques pour nos besoins

internes, cela comprend notamment des rapports, des études de marché, une planification de développement de services ou de réseaux, des travaux de développement dans des systèmes informatiques, la création de modèles statistiques (par exemple concernant la protection des revenus) - pour la durée de le contrat, puis à des fins d'archivage. 7. Assistance du service, y compris en informant des défaillances, en ajustant le service en fonction, entre autres, des données sur l'offre que vous utilisez ou sur les plaintes déposées jusqu'à présent - pour la durée du contrat qui nous lie (base légale : notre intérêt légitime). QUELLES DONNÉES DEVRAIENT NOUS ÊTRE FOURNIES ? Pour conclure un contrat, nous vous demandons de fournir vos données aux employés de l'Office (si vous ne les fournissez pas, nous ne concluons pas de contrat). Pour plus de commodité, le contact avec le bureau est possible via la hotline, par e-mail et en personne. De plus, nous pouvons demander des coordonnées facultatives qui n'affectent pas la conclusion du contrat (si nous ne les recevons pas, nous ne pourrions pas appeler le numéro de contact, par exemple). La fourniture de données lors de la conclusion d'un contrat n'est pas une obligation légale. Pour remplir cette obligation, nous utiliserons les données fournies dans le formulaire de contrat. Sans votre inscription, nous ne serions pas en mesure de fournir les services couverts par le contrat. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES DONNÉES PERSONNELLES. Au moment de la conclusion du contrat ou pendant sa durée, vous pouvez, par exemple, commander des services ou des biens supplémentaires ou utiliser des fonctions non encore couvertes par le contrat. Si cela nécessite l'utilisation de vos données d'une manière différente de celle décrite dans ce document, nous compléterons les informations manquantes et les transmettrons, si possible, avant d'obtenir les données. Dans le reste du périmètre, les informations sur le traitement des données contenues dans ce document resteront valables. Avec qui partageons-nous vos données. • Entités traitant des données en notre nom, participant à l'exécution de nos activités, par exemple l'entretien de nos systèmes TIC, les entités intermédiaires dans la vente de nos services, les sous-traitants de soutien.